



Imposition d'un héritage

Par Momo24

Bonjour,

Je suis un particulier qui hérite avec mes 4 frères et soeurs d'un cousin germain qui était l'unique participant d'une SARL soumise à l'IR. Cette SARL était propriétaire d'un bien immobilier complètement amorti.

Au décès la SARL serait par obligation passée à l'IS (car plusieurs participants).

Il y avait eu signature d'un compromis de vente avant le décès. Après le décès, l'acheteur a fait une levée d'option.

Le gérant de la SARL vient de signer la vente.

Quelles fiscalités dans ce cas. Le décès a eu lieu en 2024. La vente en 2025.

Merci de votre aide.

Par john12

Bonjour,

Pour pouvoir essayer de répondre à votre interrogation, il faudrait préciser la situation.

Vous parlez d'une SARL dont "l'unique participant serait un cousin germain". Or, une SARL est normalement composée de plusieurs associés, au moins 2, sinon ce serait une EURL. Qu'en est-il exactement ? Votre cousin était-il le seul associé de la SARL, pourquoi (départ ou décès d'un associé, etc...) et depuis quand ?

Vous dites que la SARL était à l'IR. Le régime de droit commun de la SARL est l'IS, sauf option, pour 5 ans maximum, pour le régime IR, ou option pour l'IR des SARL de famille, à condition que la société soit constituée entre parents en ligne directe ou entre frères et sœurs et les conjoints ou partenaires de PACS.

Dans quel cas était-on ?

Quelle était l'activité de la SARL ?

Quelle était la nature et l'utilisation du bien immobilier ?

Enfin, pouvez-vous confirmer que la SARL était imposée au réel, régime de droit pour les SARL ?

Quel était le niveau de CA approximatif de la SARL ?

Dans l'attente de vos précisions éventuelles,

Cordialement